
SEINE NORD INFO FLASH

Remise du second rapport du Député Rémi Pauvros

Mai 2015

Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, s'est vu remettre, le mardi 5 mai 2015, par le Député Rémi Pauvros son second rapport sur le projet Seine-Nord Europe. A travers cet « Info-Flash », l'association Seine-Nord Europe vous livre en avant-première ses impressions sur ces 10 propositions rappelées succinctement au travers d'une synthèse en page 2, dans l'attente des orientations qui seront arrêtées par le Secrétaire d'Etat.

La lecture de l'association : un rapport constructif, proposant outils et méthodes, pour faire rapidement de Seine-Nord Europe une réalité pour les territoires

Le second rapport du Député Rémi Pauvros contient un certain nombre de propositions destinées à ancrer l'infrastructure au cœur des territoires et des pratiques logistiques des acteurs économiques, en s'appuyant sur des logiques de contractualisation, de participation et de transparence. Pour l'association Seine-Nord Europe, **ces propositions vont dans le bon sens et devraient contribuer à la réussite de ce projet et à sa rapide montée en puissance.**

Tout d'abord, en ce qui concerne l'information relative au projet Seine-Nord Europe, les dispositifs envisagés d'Observatoire, de recours aux technologies de l'information, de « Maisons du canal » semblent contribuer à une vraie **stratégie de partage d'information** sur le projet, sa réalisation et son inscription dans les chaînes logistiques nationales et internationales. (Cf. Propositions 1 et 3)

En ce qui concerne la Société de projet, l'association Seine-Nord Europe en a toujours soutenu le principe, car il s'agit du dispositif le plus à même d'associer les acteurs clés du projet (Etat, VNF, collectivités participant au financement...) et de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes concernées. L'attribution de compétences de développement économique à cette « Société Seine Nord Europe – Réseau Seine-Escaut » semblerait logique de par sa vision holistique du projet et ses objectifs d'aménagement du territoire à une échelle pertinente. (Cf. Propositions 2, 7 et 8)

En matière de financement, **les propositions du rapport** (Eurovignette, contribution environnementale des entrepôts) constituent autant de véritables pistes à creuser car elles **répondent à la nécessité de répercuter les coûts externes du transport de fret** (pollution, congestion, bruit...). Cette réflexion mériterait d'être élargie à l'ensemble du territoire national, suite à l'abandon de l'écotaxe. Il s'agit également de ne pas faire peser au détriment des trafics fluvialisables, la contribution des acteurs économiques à cette infrastructure sur les seuls opérateurs fluviaux via le péage appliqué au réseau Seine-Escaut. (Cf. Proposition 9)

Le projet Seine-Nord Europe sera un formidable vecteur de croissance économique pour les territoires concernés. **Pour étayer cette croissance, il conviendra de disposer d'outils appropriés et adaptés.** Dans cette perspective, l'association valide les propositions faites par le Député Rémi Pauvros de recourir à des contrats de développement territoriaux, à une démarche « Grand Chantier » et à un « Plan canal Seine-Nord Europe » pour bien préparer l'après-chantier. (Cf. Propositions 5, 6 et 10)

Enfin, la réalisation du canal Seine-Nord Europe doit également être exemplaire du point de vue de la dépense publique, de la concertation et du respect des principes de développement durable. De ce point de vue, l'objectif d'une certification HQE infrastructures™ proposé par le rapport peut constituer **une démarche structurante à appliquer sur la base d'enjeux prédéfinis et concertés.** (Cf. Proposition 4)

Notre association, pionnière, présente et active durant toute la genèse de ce grand projet, « sur le métier » depuis deux décennies, tient à saluer les avancées que constitue l'essentiel des propositions de ce rapport. Elle entend continuer à tenir ce rôle avec la même ambition de consensus politique et la même vigilance, jusqu'à l'irréversibilité du projet et l'achèvement de sa réalisation.

La synthèse des 10 propositions du rapport

1 – Un observatoire des objectifs du projet

Cet observatoire recueillerait, analyserait et mettrait en ligne le suivi de 6 principaux objectifs (emplois, filières industrielles, compétitivité des ports maritimes, report modal, environnement, maîtrise du projet).

2 – Un projet partenarial avec l'ensemble des acteurs des territoires du réseau Seine-Escaut

La Société de projet serait dotée d'un Conseil de surveillance qui associerait Etat, VNF et collectivités, et d'un comité stratégique qui réunirait des représentants des communes, des EPCI, de la profession fluviale et des acteurs territoriaux. Des conventions de partenariat et d'objectifs seraient à nouer avec des acteurs clefs du chantier : pôle emploi, CCI, chambres d'agriculture, comités du tourisme, associations...

3 – Un projet conduit selon une méthode participative transparente

Le recours aux technologies de l'information et la création de « Maisons du canal » permettraient d'offrir une information et une écoute permanente. Des « Ateliers du canal » pourraient être créés pour enrichir les choix techniques et accompagner le chantier. Des visites de chantiers devront être prévues.

4 – Un projet respectueux du développement durable et innovant en matière de transition énergétique

Il est proposé que le canal puisse atteindre une certification « Canal durable » de type HQE infrastructures™, et qu'il soit un réel démonstrateur de la transition énergétique sur le modèle de la « Troisième Révolution Industrielle » conduite en Nord-Pas de Calais.

5 – Une démarche « Grand chantier » associant régions, départements et territoires

Cette démarche visera à maximiser les bénéfices au niveau local du chantier et de l'infrastructure fluviale. Elle portera sur les volets emploi/formation/insertion, hébergement/logement et mobilité. Les démarches « Canal Emploi » et « Canal Entreprises » seront réactivées.

6 – Un plan « Canal Seine-Nord Europe » pour en faire un outil de développement pérenne

Le « Plan Canal Seine-Nord Europe » préparerait l'après chantier par des mesures d'aménagement du territoire (hébergement, tourisme, voirie...), la mise en place d'un fonds de solidarité territoriale, le développement de filières industrielles en lien avec le canal, des mesures incitatives au report modal...

7 – Les compétences de développement économique de la Société de projet

La Société de projet porterait des missions de développement économique sur le périmètre du réseau Seine-Escaut (égalité d'accès aux plateformes, nouvelles concessions portuaires, cohérence des projets...)

8 – Une équipe dédiée pour préparer la création début 2016 de la Société de projet

Cette équipe préfiguratrice conjointe Etat/VNF/Collectivités serait mise en place dès juin 2015.

9 – Un modèle économique incitatif au report modal

Un nouveau cadre législatif pourrait être mis en place pour générer des recettes régionales dédiées : mise en œuvre de la directive Eurovignette sur les autoroutes concédées des territoires concernés, contribution environnementale des entrepôts logistiques modulée selon l'utilisation ferroviaire/fluviale/routière. Une large consultation devrait être lancée avec les acteurs du fluvial sur le péage appliqué au réseau Seine-Escaut.

10 – Des contrats territoriaux de développement Seine-Escaut avant fin 2016

Le contrat est l'outil de programmation partenarial des actions en lien avec le chantier et l'après-chantier. De premiers projets de contrats sur les plateformes pourraient être élaborés à titre d'expérimentation avant fin 2015, avant d'être généralisés sur le périmètre du réseau Seine-Escaut dès 2016. Le « Plan Canal SNE » devrait être finalisé au second semestre 2016.

Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Canal-Seine-Nord-Europe-Remise-du.html>